

RÈGLEMENT FINANCIER COLLÈGE

Tarifs 2021-2022

LA FACTURE

	ANNUELLE / par enfant	AU MOIS / par enfant
Contribution familiale	782.00 €	78.20 €
Estimation cahiers de travaux pratiques	20,00 €	2,00 €
Activités sportives - UNSS	7,10 €	0.71 €
TOTAL ESTIMÉ POUR UN EXTERNE	809.10 €	81 €
Demi-pension *	778.80 €	77.80 €
TOTAL ESTIME POUR UN DEMI-PENSIONNAIRE	1587.90 €	159 €
APEL (Association des parents d'élèves, une seule cotisation volontaire par famille pour la revue « famille et éducation »).	19.50 €	1.95 €

*Ces chiffres sont calculés sur la base de 132 repas à 5.90 €.

Le choix du régime (demi-pensionnaire ou externe) est un **engagement trimestriel**. Il ne peut donc pas y avoir de modification en cours de trimestre. La demi-pension ne s'applique que pour une présence de **4 jours/semaine** à la cantine.

Les repas non consommés seront remboursés à partir du **3^{ème} jour d'absence**.

Une carte de cantine est fournie aux demi-pensionnaires, en cas de perte ou de dégradation elle sera refacturée 5 €.

En cas de nouvel épisode COVID, les repas ne seront remboursés que partiellement car des frais fixes demeurent dus à la société de restauration.

LES AUTRES SERVICES PROPOSÉS

Étude dirigée (aide aux devoirs) - forfait pour 4 semaines effectives.	48 €
Ticket de cantine	6.20 €

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Deux formules sont proposées :

- Paiement trimestriel par chèque ou espèces.
- Paiement par prélèvement mensuel sur 10 mois (le 6 de chaque mois sauf pour les mois d'octobre et juillet, la date pouvant être reculée.)

En cas de prélèvement impayé, les frais bancaires sont refacturés aux familles.

Tout trimestre entamé est dû.

En cas de non - paiement, le dossier est transféré à un cabinet de contentieux et des frais de 24 % du montant dû sont alors ajoutés.